

Compte rendu intégral des délibérations du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2014

Nombre de membres :		Date de la convocation :	26 novembre 2014
- du Conseil communautaire	: 20	Date d'affichage	: 26 novembre 2014
- en exercice	: 20		
- qui ont pris part à la délibération	: 20		

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE,
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER et Gérard GLORIEUX,
- Saint Apollinaire de Rias : Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Messieurs Alain BOS et Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac : Madame Arlette ALLARD et Monsieur Alain CHAPON,
- Vernoux-en-Vivarais : Mesdames Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Danièle SAGNES, Isabelle SALLES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU et Gérard GOULLEY.

Procuration de Monsieur Gérard NONY à Monsieur Gérard GOULLEY.

Secrétaire de séance : Madame Arlette ALLARD.

Le lundi premier décembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle intercommunale à Châteauneuf de Vernoux, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la présidente ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Arlette ALLARD qui s'est proposée.

2. Marché de travaux pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Phase 1 – Terrassement

Madame la présidente informe l'assemblée qu'un avis d'appel à candidature a été adressé à la publication le 5 novembre 2014.

Monsieur le président précise que :

- Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet de 12 retraits,
- 3 entreprises ont remis une offre avant le 27 novembre 2014 à 12h00.

Monsieur le président indique que la proposition la mieux disante est celle de l'entreprise G.GERLAND & Fils.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

1- retient la proposition de l'entreprise G.GERLAND & Fils pour :

✓ La solution de base d'un montant de 35 957,50 € HT soit 43 149,00 € TTC,

✓ L'option pour un montant de 6 467,50 € HT soit 7 761,00 € TTC

Soit un montant total de 42 425,00 € HT soit 50 910,00 € TTC.

2- autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

3. Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant d'un million d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Madame la présidente propose de réaliser deux emprunts pour le financement des travaux de la Maison de santé pluriprofessionnelle pour un montant total de 1 380 000 €.

Madame la présidente invite le conseil communautaire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant de un million d'euros (1 000 000 €) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Durée d'amortissement** : 20 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Déduit
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 18 voix pour et 2 voix contre (Mme Marie-Jo REYNAUD et M. Frank de PIERREFEU) autorise Madame la présidente, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

4. Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 671 685 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux d'assainissement

Madame la présidente rappelle que le conseil communautaire a autorisé la signature des marchés de travaux pour :

- l'assainissement du Quartier Haut Bouvier sur la Commune de Châteauneuf de Vernoux,
- l'assainissement de l'Avenue de Privas, de la Rue de Montévrain et de la Rue Ferdinand Buisson sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais,
- l'assainissement du Quartier de la Justice sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais,
- la création d'un nouveau bassin d'aération sur la STEP de Vernoux-en-Vivarais.

Pour le financement de ces opérations, Monsieur Christian ALIBERT, vice-président en charge de l'assainissement invite le conseil communautaire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 671 685 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Durée d'amortissement** : 28 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : Déduit
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la présidente, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

5. Décision modificative

Madame la présidente présente une proposition de décision modificative.

Cette décision modificative concerne :

- Pour le budget général :
 - l'inscription des crédits permettant la réalisation d'un emprunt d'un million d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la construction d'une maison pluri professionnelle de santé,

- la modification de l'opération de travaux réalisée sous maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la Rue Ferdinand Buisson et des abords de la salle Nodon,
- Pour le budget Assainissement collectif : l'inscription des crédits permettant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour financer les travaux d'assainissement.
- Pour le budget Zone d'activités de Fromentières : une somme permettant de régler les dépenses liées à l'inauguration de la ressourcerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve :

1. par 18 voix pour et 2 voix contre (Mme Marie-Jo REYNAUD et M. Frank de PIERREFEU), la **décision modificative n°2 au Budget général** :

• D 13241 - Subventions communes du GFP	:	96 000 €
• D 2313 – Immobilisations en cours	:	838 123 €
• D 4581 – Investissement sous mandat	:	120 000 €
• R 1641 – Emprunts dettes et assimilées	:	940 000 €
• R 4582 – Investissement sous mandat	:	114 123 €

2. à l'unanimité, la **décision modificative n°1 au Budget Assainissement collectif**

• D 2313 – Immobilisations en cours	:	272 289 €
• R 1641 – Emprunts dettes et assimilées	:	272 289 €

3. à l'unanimité, la **décision modificative n°2 au Budget Zone d'activités de Fromentières**

• D 6232 – Fêtes et cérémonies	:	2 000 €
• D 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	:	- 2 000 €

6. Création d'un poste de chargé de mission Développement

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Michel DELARBRE, élu référent pour le développement économique.

Monsieur Michel DELARBRE présente son analyse :

Depuis la suppression du site de proximité Cèdre, la Communauté de Communes a besoin d'une ressource propre pour accompagner ses projets de développement économique et d'accompagnement de l'emploi alors même que le développement économique est la compétence première de notre communauté .

La discussion en cours avec les territoires du pays de Lamastre ,de Val Eyrieux ainsi que la capca concerne un projet plus vaste et le contour des mutualisations possibles à ce niveau territorial mérite des discussions approfondies qu'il convient de poursuivre dans les prochains mois .Il convient également de débattre du financement qui comporte à ce stade de nombreuses lacunes et incertitudes y compris sur le niveau des contributions susceptibles être demandé à chaque communauté.

Il est impératif pour sa crédibilité que la Communauté de Communes complète son offre de services pour la zone d'activités de Fromentières ,puisse répondre au jour le jour aux porteurs de projets et puisse mettre en œuvre le plan d'actions en cours d'élaboration par la commission développement

Compte tenu que la Communauté de Communes compte moins de 10 000 habitants et que sa fusion avec telle ou telle autre communauté dépend en partie de la décision de l'Etat, plus particulièrement dans le cadre de la réforme territoriale devant entrer en vigueur le 1er janvier 2017, il paraît préférable si le poste est créé de nommer un agent contractuel.

L'agent ainsi recruté serait engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat serait renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment le 5° de l'article 3-3 et l'article 34

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- 1- Décide de créer un poste de chargé de mission pour le Développement Economique sur le grade d'attaché territorial,
- 2- Précise que ce poste peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, aux conditions suivantes :
 - ✓ Nature des fonctions : développement de l'emploi, repérage et suivi des créations d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes,
 - ✓ Niveau de recrutement : minimum bac + 4
 - ✓ Rémunération de l'emploi : référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial,
- 3- Demande l'inscription au budget primitif 2015 des crédits correspondants.

7. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N)

Madame la présidente rappelle que par délibération n°14-115 du 19 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

Madame la présidente invite le conseil communautaire à désigner les délégués appelés à siéger au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

Sont candidats et sont désignés à l'unanimité des voix pour siéger au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique :

- Madame Martine FINIELS en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Michel CIMAZ en qualité de délégué suppléante.

8. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au lundi 15 décembre 2014 à 20h30, salle communale de Silhac.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h35.